

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-821

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

À l'alinéa 106, substituer à la référence :

« I »,

la référence :

« II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.